



Contrat Local
d'Éducation Artistique

« *En quête des sens* »

Ce que nous sommes, ce que nous voulons être ... comment replacer
l'humanité au cœur de nos préoccupations ?

**Appel à candidatures en direction DES JOURNALISTES
en vue d'une résidence-mission d'éducation aux médias,
à l'information et la liberté d'expression**

1 résidence - mission

Dans le cadre du contrat local d'éducation artistique
et culturelle CLEA 2023/2024
**DU 13 AU 18 NOVEMBRE 2023,
ET DU 29 JANVIER AU 26 MAI 2024**

Communauté de communes de Flandre intérieure



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Citons, sans toutefois être exhaustif :

- les centres de loisirs (ALSH) sur 35 communes,
- les accueils Jeunes,
- Jeunesse et Petite Enfance
- les relais d'assistantes maternelles,
- le centre socio éducatif d'Hazebrouck,
- les centres sociaux,
- les EHAPD.

Depuis plusieurs années la CCFI accueille des artistes en résidence (auteurs, plasticiens, photographes, vidéastes, musiciens, poètes...); fort de cette expérience depuis 7 ans, la volonté de la collectivité est d'expérimenter un nouveau champ culturel : celui de l'éducation aux médias et à l'information.

Les médias présents sur le territoire

- La presse écrite : Voix du Nord, L'indicateur des Flandres
- La radio : radio Uylenspiegel, radio Flandre
- La webtélé : Flandre TV
- Les journalistes indépendants

Enfin, il est particulièrement pris appui en ce projet fédérateur sur les structures culturelles du territoire qui sont, de fait, les partenaires incontournables de la résidence-mission, particulièrement susceptibles de démultiplier les effets de la présence de l'artiste.

Ces structures sont, sans que cette liste ne soit exhaustive :

- Deux réseaux de médiathèques « La Serpentine », « De Boekhuus » composés de 37 médiathèques et 12 points lectures <https://www.mediathequesenflandre.fr/>
- MUZEA, le réseau des musées de Flandre composé de 16 musées <https://www.muzea.fr/>
- les écoles de musique, les écoles d'arts
- les établissements socio-éducatifs, médico-social...
- à Bailleul : la maison de la dentelle, le musée Benoît De Puydt, le centre régional de phytosociologie, agréé Conservatoire national de botanique, la maison du néerlandais, le cinéma Le Flandria,

2. Cadre de la résidence-mission

Pour la 8ème saison du CLEA 2023/2024, des artistes de toutes disciplines seront sélectionnés par le jury en vue de :

- 2 résidences orientées autour du Sport et de la culture dans le contexte des Jeux Olympique de Paris 2024
- 2 résidences orientées autour de l'art et de la nature

Pour la 3ème année consécutive, la CCFI et les partenaires ont souhaité compléter ces présences artistes par une résidence d'éducation aux médias, à l'image et à la liberté d'expression confiée à un journaliste professionnel en immersion sur l'ensemble du territoire. Les actions proposées pourront s'adresser à l'ensemble de la population avec une attention particulière accordée à la jeunesse et aux publics scolaires en particulier ceux du 1er degré (maternelle et primaire).



Dessin : Frédéric Malenfant

C'est dans ce cadre que les partenaires précités ont souhaité proposer une résidence-mission destinée à un ou une journaliste, issu de tout support média (presse écrite, radio, audiovisuelle ou web), à venir résider sur le territoire.

La résidence-mission qui fait l'objet de ce présent appel à candidatures sera attribuée à un.e journaliste soucieux.euse d'éduquer les jeunes générations aux médias, à l'information et plus particulièrement à l'image. Cette résidence se tiendra dans la même temporalité que les résidences d'artistes CLEA. Un travail de collaboration pourra se faire entre le journaliste et les artistes.

MISSION PROPOSEE AU (A LA) JOURNALISTE-RESIDENT(E) :

Convaincue de la pertinence de cette proposition pour les publics et les acteurs éducatifs de son territoire, la communauté de communes Flandre Intérieure souhaite développer son engagement en faveur de l'éducation aux médias pour l'année scolaire 2023/2024 en invitant un.e journaliste professionnel.le dans le respect de son indépendance.

Ceci afin :

- de fédérer tout un réseau de professionnels ayant en charge ou la responsabilité d'un public diversifié (de la maternelle aux séniors, aux publics éloignés, aux personnes en situation de handicap, aux détenus, etc) pour mener à bien des actions d'éducation aux médias ;
- d'accompagner, sur une durée de quatre mois, environ 30 équipes volontaires d'acteurs de l'enseignement, de l'éducatif et de la culture (professeurs, conseillers pédagogiques, éducateurs, animateurs, professionnels de l'action sociale, professionnels de la culture, réseau des bibliothèques, responsables associatifs, etc.) dans la production et la coproduction de ressources et outils pédagogiques afin d'encourager à une meilleure perception des enjeux liés à l'information et à la liberté d'expression au sein de leurs structures ;
- de prendre en compte, en un tel projet, sans qu'il y ait pour autant instrumentalisation, les objectifs pédagogiques, éducatifs, culturels et de développement de pratiques portés et exprimés par les équipes citées ;
- d'envisager cette action comme un jalon susceptible de nourrir, de prolonger, d'enrichir, éventuellement de questionner sa propre démarche de journaliste ;
- de venir résider, accompagné, si la chose est possible, d'un ensemble de productions journalistiques déjà réalisées (reportages, articles, émissions d'informations, photo-reportages, web-documentaires, blogs, etc. ...) à des fins de diffusion intensive sur le territoire de la communauté de communes Flandre Intérieure, durant la période de résidence, voire dès l'amont de celle-ci, en lieux divers ;
- de renforcer les actions menées au niveau national par des associations qui interviennent auprès des jeunes, dans le cadre scolaire ou en dehors du temps scolaire.

De façon plus précise, la résidence-mission :

- Aura pour objectif :
 - de faire découvrir le métier de journaliste et ses problématiques actuelles ;
 - de sensibiliser aux enjeux de la liberté d'expression ;
 - de donner à voir et à comprendre le processus de production de l'information et d'aider à son décryptage ;
 - d'encourager le développement d'une pratique consciente et responsable des différents médias, des réseaux sociaux et d'Internet de façon générale ;
 - de faire émerger des projets innovants et créatifs ainsi que de nouveaux outils répondant aux objectifs précités.
- Proposera pour cela des interventions ponctuelles, expérimentales et participatives en accord avec les objectifs pédagogiques des structures éducatives participantes et se déclinera, dans l'idéal, sous forme de trois volets :
 - des actions de formation à destination des acteurs éducatifs. Ce volet constitue l'axe premier de la résidence dans la mesure où il est le plus susceptible d'inciter les professionnels à s'engager activement dans une dynamique collective autour de l'éducation aux médias et à en faire bénéficier leurs publics ;
 - des actions éducatives en direction des publics et de l'intergénérationnel ;
 - la diffusion des productions du journaliste invité, temps de conférences – débats – échanges.

Il est par ailleurs, précisé au-la journaliste candidat-e que la communauté de communes Flandre Intérieure mène l'action conjointement en lien avec le réseau de bibliothèques La Serpentine et 'T Boekhuus constitué de 44 structures. Des croisements entre le-la journaliste résident-e et ce réseau seront encouragés.

3. Conditions :

La période de résidence, à proprement parler, est prévue du **13 au 18 novembre 2023 pour la période d'immersion, et du 29 janvier au 26 mai 2024, pour la résidence-mission**. Il s'agit d'une résidence de quatre mois pleins, consécutifs ou non, dont les dix-sept semaines et demie de présence effective (soit un total de 90 jours) sont à répartir sur la période de résidence.

Le budget disponible pour le coût total employeur de la présence journalistique rémunération du-de la journaliste-résident-e, (toutes taxes, charges et cotisations qui y sont attachées, com-prises) est de **24 000 euros**. Ce sont les contributions respectives de la communauté de communes Flandre Intérieure et du ministère de la Culture – direction régionale des affaires culturelles des Hauts de France – qui permettent cet emploi.

Les frais d'un voyage aller-retour du lieu de domicile du journaliste au territoire de résidence sont pris en charge par la communauté de communes Flandre Intérieure. C'est également la collectivité qui prend à sa charge le coût de l'hébergement sur le territoire, très concrètement cela prend la forme d'une location d'un ou plusieurs gîtes pour les 5 résidences-mission CLEA.

Les repas restent à la charge du-de la journaliste-résident-e.

Le-la journaliste-résident-e doit être autonome dans ses déplacements, il-elle dispose pour ce faire d'un véhicule personnel et est titulaire d'un permis en cours de validité.



Dessin : Frédéric Malenfer

MALENFER

4. Pour faire acte de candidature :

Si vous êtes journaliste professionnel·le, français·e ou étranger·ère, désireux·se d'accompagner les différentes équipes de professionnels qui sont, sur le territoire de la communauté de communes Flandre Intérieure, en charge ou en responsabilité d'enfants, d'adolescents ou de jeunes adultes, en temps scolaire/universitaire ou péri et hors scolaire/universitaire, dans leur envie de dynamique collective en faveur d'une éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression, soyez en remercié·e.

Il vous suffit alors d'adresser par voie électronique uniquement, **avant le 8 janvier 2023**, dernier délai, aux adresses suivantes :

clea@cc-flandreinterieure.fr et **sophie.josseaux@culture.gouv.fr**

(sujet : CLEA CCFI 2023-2024 / suivi du nom du journaliste)

un dossier unique de quinze pages maximum sous format PDF comprenant :

- 1 • un courrier de candidature faisant à la fois état d'une bonne compréhension de la mission et de vos motivations, ce courrier gagnant très certainement à évoquer déjà certaines des pistes que vous aimeriez emprunter et développer avec les équipes précitées,
- 2 • **la fiche synthétique de présentation du projet de candidature** (en annexe à ce dossier de candidature)
- 3 • un curriculum vitae ;
- 4 • si déjà disponible, un dossier faisant état de celles de vos démarches professionnelles que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection. Il peut s'agir également, s'il existe d'ores et déjà, d'un site internet ou d'un blog qui vous est propre,
- 5 • si cela vous semble pertinent par rapport à votre propre parcours professionnel, une liste de vos différentes productions journalistiques que vous proposez de rendre disponibles pour une diffusion intensive sur le territoire.

ANNONCE DU·DE LA JOURNALISTE-RÉSIDENT·E RETENU·E :

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires CLEA.

Des auditions pourront avoir lieu à la demande du jury le vendredi 10 février 2023.

Les noms des artistes retenus seront annoncés au plus tard fin février 2023.

POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Adressez vos courriels ou appels à :

Benoit FACHE, coordinateur CLEA – communauté de communes Flandre Intérieure,

bfache@cc-flandreinterieure.fr

Tél. 03.74.54.00.62.

Sophie JOSSEAUX, conseillère action culturelle et territoriale / DRAC Hauts de France

sophie.josseaux@culture.gouv.fr

ANNEXE 1
FICHE SYNTHÉTIQUE DE PRÉSENTATION DU PROJET DE CANDIDATURE

Structure porteuse de la candidature : _____
(à renseigner si vous êtes concerné)

Nom, prénom de l'artiste : _____

Adresse : _____

Téléphone portable : _____ Mail : _____

Statut de l'artiste : _____

Discipline(s) artistique(s) : _____

En quoi votre candidature répond à la thématique « En quête des sens » ?

Pourquoi choisir de déposer une candidature sur la résidence journalisme en Flandre intérieure ?

S'agissant d'un CLEA tout au long de la vie, comment envisagez-vous d'aborder les différents publics ?

LE projet qui vous tient à coeur à mettre en place durant la résidence ?



20148
MÉDIATHÈQUE
L'ÉTOILE DU BIAL

MALENFER

Dessin : Frédéric Malenfer

Réalisation : CCfi - Service culture - mars 2021

Communauté de communes de Flandre intérieure
 222bis rue de Vieux-Berquin
 59190 HAZEBROUCK - Tél. 03.74.54.00.59
www.cc-flandreinterieure.fr - clea@cc-flandreinterieure.fr



Flandre Intérieure - CCfi



Culture en coeur de Flandre